

Académie de médecine. Bulletin de l'Académie de médecine. 1857-1858.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE MÉDECINE,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE MM. FRÉD. DUBOIS, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,
ET DEPAUL, SECRÉTAIRE ANNUEL.

TOME XXIII.

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE.

A PARIS,

J.-B. BAILLIÈRE ET FILS,

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,
RUE HAUTEFEUILLE, 49.

LONDRES, HIPP. BAILLIÈRE, 219, REGENT-STREET.

NEW-YORK, HIPP. BAILLIÈRE, 290, BROADWAY.

MADRID, C. BAILLY-BAILLIÈRE, CALLE DEL PRINCIPE, 11.

1857—1858.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1857.

—

PRÉSIDENTENCE DE M. MICHEL LÉVY.

—

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

~~Analyse de l'entendement humain. Quelles sont ses facultés ? Quel en est le nom ? Quel en est le nombre ? Quel en doit être l'emploi ? par M. le docteur Félix Voisin ; suivi d'un Mémoire sur l'abolition de la peine de mort, Paris, 1858, 1 vol. in-8° de 440 pages.~~

~~Cinésiologie, ou science du mouvement dans ses rapports avec l'éducation, l'hygiène et la thérapeutique, par M. N. Dally.~~

~~Recherches sur le cœur et le foie considérés aux points de vue littéraire, médico-historique, symbolique, etc., par M. le docteur Félix Andry.~~

~~De la médication curative de la dysentérie aiguë et de la dysentérie chronique, etc., par M. le docteur Frédéric Leclerc.~~

Nouveau tube à trachéotomie à clavelles mobiles , par M. L. Prangé, vétérinaire.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1857.

—

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL LÉVY.

—

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

~~I. Considérations sur le traitement des névralgies par les sections des nerfs, etc., par M. le docteur MICHEL, de Strasbourg. (Commissaires : MM. Laugier, Huguier et Larrey.)~~

~~II. Note sur un pessaire à tige montante et descendante, par M. SÉAILLES. (Commissaire : M. Cazeaux.)~~

~~III. M. le docteur ABEILLE soumet à l'appréciation de l'Académie un appareil de son invention pour le traitement des fractures de la rotule. (Commissaire : M. Malgaigne.)~~

IV. M. CH. TELLIER prie l'Académie de vouloir bien examiner un appareil qu'il a inventé et qu'il croit propre à indiquer la quantité d'oxygène contenue dans l'air ambiant. (Commissaires : MM. Bussy, Guérard et Soubeiran.)

SÉANCE DU 19 JANVIER 1858.

—

PRÉSIDENCE DE M. LAUGIER.

—

pensoir de l'invention de M. PRUDHOMME. (*Renvoyé à M. Lagneau.*)

IV. Le compte rendu des maladies épidémiques qui ont régné dans le département de la Lozère en 1856. — Un rapport de M. DAUSON sur une épidémie de fièvre typhoïde qui a régné dans l'arrondissement de Béthune. — Un rapport de M. GESTINE sur une épidémie de dysentérie qui a régné dans l'arrondissement de Quimper en 1857. — Un rapport de M. FOURRIER sur une épidémie de fièvre typhoïde qui a régné dans la commune d'Audun-la-Roman (Moselle). — Un rapport de M. PRÉVOST sur une épidémie d'angine couenneuse qui a régné dans la ville d'Hazebrouck. (*Commission des épidémies.*)

V. Une note de M. ROBERT LANDELL sur un nouveau mode d'emploi du virus-vaccin. — Le tableau des vaccinations pratiquées dans le département des Ardennes en 1856. (*Commission de vaccine.*)

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. M. le docteur RAGAIN remercie l'Académie de la médaille qu'elle lui a décernée pour son travail sur les épidémies de 1855.

II. M. ALEX. MAYER soumet au jugement de l'Académie un appareil de son invention pour pratiquer les inhalations médicamenteuses dans le traitement des maladies des voies respiratoires. (*Commissaires : MM. Louis, Rostan et Michel Lévy.*)

SÉANCE DU 25 MAI 1858.

—

PRÉSIDENCE DE M. LAUGIER.

—

est surveillée et soignée par une fille de service; les frictions sont faites sur le ventre et pendant une demi-heure chaque fois; pour être sûr que la prescription était fidèlement exécutée, j'allais à l'hôpital quatre ou six fois par jour quand il le fallait. J'étais jeune, plein de zèle et d'ardeur... et les malades guérissaient.

J'ai ajouté depuis à cette médication les grands vésicatoires volants, les vésicatoires monstres, et, je l'affirme, j'ai vu nombre de femmes atteintes de véritable fièvre puerpérale guérir par l'emploi simultané de ces moyens. Je sais qu'ils sont d'un emploi difficile dans les établissements publics, à cause de l'encombrement et de plusieurs autres motifs sérieux, à cause des précautions et des soins multipliés qu'ils exigent pour chaque femme en particulier; mais ils peuvent être tentés dans la pratique privée, et je suis persuadé plus que jamais qu'on pourra en retirer d'assez bons effets, surtout quand on les emploiera contre la fièvre puerpérale avant l'infection purulente. Ainsi des sangsues sur les régions douloureuses d'abord, puis le calomel et les frictions, enfin le vésicatoire sur tout le ventre si le mal se généralise, tout en continuant alors le calomel et les frictions sur les aines et sur toutes les régions qui restent libres autour du vésicatoire. — Voilà mon traitement tel que je l'ai formulé en 1826, et tel que je l'ai appliqué depuis en lui associant les grands vésicatoires. (Voir *Revue médicale*, t. I, p. 5, 1827, et les passages sus-indiqués.)

— La séance est levée à cinq heures un quart.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Sur la nomenclature et la classification des eaux minérales, par M. le docteur Herpin (de Metz).

Note sur l'emploi du gaz carbonique comme agent anesthésique, par le même.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1858.

—

PRÉSIDENTENCE DE M. LAUGIER.

—

les départements des Hautes-Pyrénées, de l'Orne et de la Sarthe. (*Commission de vaccine.*)

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. MM. LANGLOIS et J. REGNAULT informent l'Académie qu'ils se portent candidats à la place vacante dans la section de physique et de chimie médicales. (*Renvoi à la section.*)

II. MM. EMILE MOUCHON (de Lyon) et JACQUEZ (de Lure) prient l'Académie de vouloir bien comprendre leurs noms sur la liste des candidats à la place de correspondant national. (*Renvoyé à la commission nommée.*)

III. M. le docteur ANDRIEU adresse à l'Académie la relation d'une épidémie de nature cataleptiforme qui a régné dans la maison dite du *Bon-Pasteur*, à Amiens. (*Commissaires : MM. Grisolles et Baillarger.*)

IV. M. POUILLIEN, bandagiste, soumet à l'examen de l'Académie divers appareils de son invention destinés à l'usage des irrigations continues. (*Commissaires : MM. Nélaton et Cloquet.*)

V. M. CHARRIÈRE père annonce l'envoi d'une boîte d'instruments destinée à la commission du prix d'Argenteuil. (*Renvoi à la commission.*)

VI. M. le docteur FAURE adresse à l'Académie la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre connaissance des faits suivants :

» Si le chloroforme avait par lui-même la propriété de déterminer l'anesthésie; si la perte de la sensibilité et du mouvement était le résultat d'une action spéciale exercée par lui sur l'organisme; s'il agissait, en un mot, à la façon de ces corps qui, une fois déposés sur une surface muqueuse, sont absorbés et ensuite transportés dans l'universalité de l'économie par la circulation, il est évident qu'il produirait ses effets du moment que la surface qui le recevrait, quelle que

fût d'ailleurs cette surface, présenterait des conditions d'absorption suffisantes. Dès lors, de même qu'il suffit pour donner la mort d'injecter dans un seul des poumons une solution d'opium, de belladone, de strychnine, de curare, de sulfocyanure de potassium, d'arsenic, etc., il devrait suffire pour anesthésier qu'une quantité déterminée de chloroforme fut aspirée par un seul poumon.

» Or, il n'en est rien.

» Quand on fait arriver du chloroforme dans un seul poumon, soit en vapeur, soit à l'état liquide, quels que soient la quantité et l'espace de temps, il ne se présente rien de semblable à l'anesthésie. Le sujet éprouve un malaise extrême, mais il n'offre pas un seul de ces symptômes d'ivresse que l'on attribue communément au chloroforme.

» Entre beaucoup d'expériences qui confirment ce fait, il en est une qui me paraît significative et que j'ai eu l'honneur de répéter devant M. le professeur Trousseau.

» A un chien de moyenne taille, je divisai trois anneaux de la trachée-artère et j'introduisis par l'ouverture un tube de caoutchouc que je laissai glisser jusqu'à ce qu'il s'arrêtât de lui-même dans l'une des grosses bronches; je le fixai alors par une épingle piquée transversalement et je fis plonger son extrémité extérieure dans un flacon contenant 6 grammes de chloroforme environ. L'inhalation dura treize minutes. Nous constatâmes que tout le chloroforme était épuisé. Cet animal aspira donc six fois plus de chloroforme qu'il n'en eût fallu pour le tuer s'il l'avait respiré avec les deux poumons, et cependant il ne parut pas un seul instant céder à l'influence anesthésique. Durant toute l'expérience il s'agita vivement, ses yeux gardèrent toute leur activité, ses pupilles ne changèrent point de diamètre. Enfin, à peine l'eut-on délié qu'on le vit marcher et courir, bientôt il se mit à boire avec avidité.

» Cette expérience, dis-je, me paraît on ne peut plus concluante. En effet, en n'envoyant du chloroforme que dans un seul poumon et en maintenant dans l'autre la respiration aérienne, j'éliminais la possibilité de l'asphyxie et je laissais,

au contraire, le champ entièrement libre à l'action propre du chloroforme : elle ne s'est manifestée en aucune façon. On ne peut pourtant pas admettre ici que les propriétés de la partie soient différentes de celles du tout.

» Quelle est donc la condition essentielle à la production de l'anesthésie ?

» C'est une modification toute matérielle, très appréciable à l'œil nu, que le contact du chloroforme détermine instantanément dans la membrane pulmonaire, et qui consiste en une stase du sang à demi-coagulé dans les capillaires, stase en raison de laquelle la respiration devient mécaniquement impossible. Quand le chloroforme porte sur les deux poumons, la respiration est totalement supprimée, l'asphyxie est prochaine, et l'anesthésie en est le premier symptôme; quand il ne porte que sur l'un de ces deux organes, la fonction n'est supprimée qu'à moitié, il n'y a point d'asphyxie, et partant point d'anesthésie.

» Des recherches nécroscopiques que j'ai poursuivies dans tous leurs détails ont mis pour moi hors de doute le rapport réciproque des lésions produites et de la gravité des effets anesthésiques qui s'en suivent.

» Enfin le chloroforme, lorsqu'il est mis en contact avec des parties musculuses, abolit instantanément leur contractilité, et par conséquent entraîne la paralysie des organes auxquels elles appartiennent; un nombre infini d'expériences des plus variées donne sous ce rapport des résultats constamment uniformes.

» *Conclusions.* — L'anesthésie générale est la conséquence, non d'une action propre du chloroforme sur l'organisme, mais d'un état d'asphyxie déterminé par une action directe de ce corps sur les organes respiratoires.

» L'anesthésie générale, qui est un symptôme constant d'asphyxie, est parfaitement expliquée par la stase du sang dans les capillaires de la membrane pulmonaire, d'une part, et de l'autre par la suppression des propriétés physiologiques de cette membrane.

» Veuillez, monsieur le président, agréer, etc. »

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1858.

—

PRÉSIDENCE DE M. ROCHE.

—

épidémies de l'arrondissement de Blois, sur une épidémie de dysentérie qui a régné dans la commune de Boisseau, au mois de juillet dernier. (Ces rapports sont renvoyés à la *Commission des épidémies.*)

VII. Deux rapports de M. le docteur PEYRECAVE, médecin inspecteur des eaux minérales de Barbotan (Gers), sur le service médical de cet établissement pendant l'année 1846. (*Commission des eaux minérales.*)

VIII. Un mémoire sur le traitement des scrofules par le sucre de Saturne. — L'échantillon et la recette d'un élixir auquel on attribue la propriété de conserver les dents. (*Commission des remèdes secrets et nouveaux.*)

IX. Les tableaux des vaccinations pratiquées en 1857 dans les départements de Saône-et-Loire, de la Meurthe, du Pas-de-Calais. (*Commission de vaccine.*)

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. M. J. CHARRIÈRE adresse à l'Académie deux nouveaux modèles de canules destinées au tubage des voies aériennes, et fabriquées d'après les indications de M. le docteur LOISEAU de Montmartre.

II. Une note de M. le docteur JAUBERT, médecin inspecteur des eaux minérales de Gréoulx (Basses-Alpes), sur diverses substances recueillies dans ces eaux. (*Commission des eaux minérales.*)

III. Une lettre de M. le docteur AURELIO FINIZIO, de Naples, relative à une modification du forceps céphalotribe; et une lettre de M. le docteur TARSITANI, de la même ville, qui tend à faire considérer ce forceps céphalotribe de M. Finizio comme une imitation du *forceps à double pivot* de M. Tarsitani. (*Commissaires : MM. Moreau et Depaul.*)

IV. Lettre de M. GEORGES, dentiste à Paris, sur la préférence que mérite, dans l'extraction des dents, l'anesthésie locale, et surtout celle que l'on obtient au moyen d'un courant

galvanique. L'auteur se propose de faire connaître prochainement le manuel opératoire.

clamerai hautement que toute monstruosité est le résultat d'une maladie accidentelle, soit de l'embryon, soit des éléments constitutifs de l'ovule avant la fécondation. Le développement de cette proposition exigerait plus de temps que je n'en ai et plus d'espace que n'en comporte une simple note. Si pourtant vous pensiez que la question valût la peine d'être portée devant l'Académie, je me ferai un devoir et un plaisir de traiter ce point *in extenso*.

» Veuillez agréer, etc. »

LECTURES.

I. *D'une nouvelle méthode de traitement du croup par le tubage du larynx*, par M. E. BOUCHUT, professeur agrégé de la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital Sainte-Eugénie. (Commissaire : M. Trousseau.)

(Extrait par l'auteur.)

M. Bouchut fait connaître à l'Académie quelques faits nouveaux sur lesquels repose *une nouvelle méthode chirurgicale du traitement du croup*.

Chez les enfants affectés de cette maladie, la mort a lieu, soit par *asphyxie*, soit par *empoisonnement diphthéritique*, soit par *pneumonie*.

Les médecins n'ont rien trouvé de mieux à faire jusqu'ici, lorsque l'asphyxie est imminente, que d'ouvrir un passage à l'air au moyen de la trachéotomie.

M. Bouchut a pensé (et il l'a déjà fait deux fois) qu'on pouvait remplacer cette opération difficile et dangereuse, qui donne une mortalité de 80 à 90 pour 100, et quelquefois davantage, par une opération nouvelle, non sanglante, exempte de tout danger, aussi facile à concevoir que facile à accomplir : *c'est le tubage de la glotte*.

Au moyen d'une sonde ordinaire percée à ses deux extrémités, introduite comme conducteur par la bouche à l'intérieur du larynx, il porte dans la glotte une virole de forme particulière, qu'il retient au dehors à l'aide d'une amarre en soie, et qui reste en place de un à trois jours, c'est-à-dire le

temps nécessaire à la disparition des phénomènes d'asphyxie.

Cette virole est garnie à son extrémité supérieure de deux bourrelets destinés à la maintenir dans la glotte, sur la corde vocale inférieure, à la façon d'un de ces boutons mobiles, en forme de poulie, dont on se sert pour maintenir les plis de poitrine d'une chemise d'homme.

La tolérance de cette virole par la glotte s'établit rapidement; elle ne gêne pas les fonctions de l'épiglotte, qui s'abaisse sur elle de manière à empêcher les boissons de pénétrer dans les voies aériennes; elle donne un facile passage à l'air, puisqu'elle arrondit, en l'élargissant, l'ouverture longitudinale, étroite et contractile que limitent les cordes vocales, et elle permet aisément le passage des grosses fausses membranes qui se détachent de la trachée et des bronches.

Quant au croup accompagné d'empoisonnement diphthérique ou de pneumonie, M. Bouchut n'a aucune prétention de le guérir en tubant la glotte de manière à produire la dilatation de cette étroite ouverture.

Deux fois déjà à l'hôpital Sainte-Eugénie il a pratiqué ce tubage avec succès. La première fois c'était sur une fille affectée de diphthérie des oreilles, du bras, du larynx, ayant amené l'asphyxie avec cyanose et anesthésie complète. Le tube est resté trente-six heures en place dans la glotte, et le larynx a pu être désobstrué de ses fausses membranes. L'empoisonnement diphthérique et une pneumonie ont fait périr la malade, mais elle était guérie du croup, et la canule l'avait préservée de l'asphyxie et de la trachéotomie.

Dans le second cas, il s'agit d'un garçon de trois ans et demi affecté de croup avec un commencement d'asphyxie. La virole introduite est restée quarante-deux heures en place sans gêner les fonctions de l'épiglotte, ni amener d'accès de suffocation. Par elle ont pu s'échapper à deux reprises de larges morceaux tubulés de fausses membranes provenant des bronches, et l'enfant a d'abord échappé à l'asphyxie. Peu à peu cependant l'obstacle à l'entrée de l'air s'est reproduit, il y a eu menace de suffocation, et la trachéotomie, qui

avait pu être reculée de deux jours, est devenue nécessaire.

Ces deux faits, qui ne prouvent rien sur l'importance thérapeutique de la méthode nouvelle que M. Bouchut propose, établissent au moins : 1° que l'on peut *tuber la glotte* en y plaçant une virole à demeure ; 2° que par ce moyen simple et peu dangereux on peut aussi bien que par la trachéotomie donner un passage à l'air dans les cas d'asphyxie par le croup ou par toute autre altération du larynx.

PRÉSIDENCE DE M. LAUGIER.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes transmet à l'Académie les échantillons d'une plante envoyée par le vice-consul de France à Monterey, plante que l'on emploie dans ce pays contre l'hydrophobie et la morsure des animaux venimeux. (*Commission des remèdes secrets et nouveaux.*)

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics transmet à l'Académie :

I. Le rapport de M. le médecin aide-major attaché à l'établissement thermal de Hammam-Rira, sur le service médical de ces eaux pendant l'année 1857. — De nouveaux échantillons de l'eau de la source Dominique, à Vals (Ardèche), pour être soumis à l'analyse officielle. (*Commission des eaux minérales.*)

II. Les tableaux des vaccinations pratiquées dans les départements de Loir-et-Cher, de Seine-et-Marne et de la Lozère. (*Commission de vaccine.*)

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. M. le docteur LOISEAU (de Montmartre) écrit à l'Académie pour faire valoir ses droits à la priorité du traitement du croup par le tubage du larynx et la dilatation de la glotte. (*Renvoi à M. Trousseau.*)

~~une note intitulée : *Écouvillonnement du larynx et de la trachée. — Instrument pour maintenir la bouche ouverte.*
(Commissaire : M. Trousseau.)~~

III. M. MATHIEU présente à l'Académie, au nom de M. Bouchut, un des instruments destinés à compléter l'appareil du tubage de la glotte. (Renvoi à M. Trousseau.)

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 1858.

—

PRÉSIDENTENCE DE M. LAUGIER.

—

~~ROUSSEL, DUFRESSE DE CHASSAIGNE et GAY, sur le service médical des eaux de la Chaldette (Lozère), Bagnols (Lozère), Saint-Alban (Loire), pendant l'année 1856. (*Commission des eaux minérales.*)~~

~~V. Les tableaux des vaccinations pratiquées dans les départements du Nord, du Loiret, du Cher et des Bouches-du-Rhône, pendant l'année 1857. (*Commission de vaccine.*)~~

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

~~I. MM. les docteurs FRANÇOIS (d'Abbeville) et MAZADE (d'Anduze) prient l'Académie de vouloir bien comprendre leurs noms sur la liste des candidats à la place de correspondants. (*Renvoi à la commission.*)~~

~~II. M. BOUTIGNY (d'Évreux) prie l'Académie de vouloir bien accepter un pli cacheté en dépôt dans ses archives. (*Accepté.*)~~

III. M. le docteur BOURGUIGNON adresse une note à l'Académie au sujet du tubage du larynx. (*Comm. : M. Trousseau.*)

~~IV. M. LECHELLE, pharmacien, soumet à l'Académie une note sur les avantages de l'association du cubèbe au tannate de fer. (*Commission des remèdes secrets et nouveaux.*)~~

~~V. M. MATHIEU soumet à l'Académie une modification qu'il a apportée au trocart ordinaire.~~

VI. M. BOUCHOT adresse à l'Académie la lettre suivante :
 « Les titres imprimés sont les seuls que la jurisprudence scientifique admette partout en matière de priorité parmi les savants. Sans cette règle, chacun pourrait toujours réclamer le mérite d'une invention quand elle est bonne. Beaucoup de médecins ont dû avoir et ont eu l'idée du *tubage du larynx*, et cependant moi seul l'ai rendu possible en montrant la méthode à suivre pour le réaliser.

» Il n'y a nulle part l'indication imprimée de cette opération faite sur le vivant. Personne n'a encore établi qu'on pouvait abandonner dans la glotte une canule prenant son point d'appui sur les cordes vocales pour guérir l'asphyxie du croup. Par conséquent, le fait que j'ai fait connaître est nouveau, et

mon opération, régulièrement instituée dans son instrumentation comme dans son manuel opératoire, reste une découverte personnelle.

• M. Loiseau réclame et annonce que M. Trousseau a parlé du tubage de la glotte devant l'Académie, dans son rapport de 1857 sur le cathétérisme laryngien. Cela est inexact ; le rapport imprimé au *Bulletin*, tel qu'il a été lu en séance publique, ne renferme pas un mot qui soit relatif à cette méthode opératoire, ni à des instruments destinés à la mettre en pratique ; on n'y trouve ni le mot ni la chose.

• M. Jobert (de Lamballe) en a parlé, dit-on, à l'Hôtel-Dieu, dans une de ses leçons cliniques ; mais qu'en a-t-il dit ? C'est ce qu'il faudrait savoir, et pour cela il faudrait lire le compte rendu de cette séance.

» M. Loiseau n'a donc pas fait le tubage du larynx en y abandonnant une canule ; il y a laissé, dit-il, une sonde pendant plusieurs heures, ce que Desault, MM. Reybard, Green et bien d'autres ont fait avant lui ; mais cela ne constitue pas une opération régulière capable de remplacer la trachéotomie. Enfin, bien que le titre de son mémoire se termine par ces mots : « *Dilater la glotte afin de suppléer autant que possible à la trachéotomie,* » chose que l'on fait tous les jours par le cathétérisme du larynx, cela ne constitue pas l'idée du tubage, et ne peut servir de base à une revendication quelconque de priorité.

» Mais, comme je l'ai dit dans ma lecture à l'Académie, afin de n'être injuste vis-à-vis de personne ni me glorifier d'un mérite que je n'ai point, les idées s'engendrent les unes les autres, et le tube de Chaussier, celui de M. Depaul et de M. Loiseau, les sondes à demeure de M. Réybard dans les maladies du larynx, ont enfanté ma petite canule. On ne fait que bien rarement une invention tout entière ; elle a sa raison d'être dans les faits antérieurs directs et collatéraux ; c'est parce que Chaussier a imaginé le cathétérisme du larynx, et que la clinique a démontré que des corps étrangers pouvaient rester de trois jours à trois mois dans les voies aériennes, que j'ai songé à mettre à demeure un corps étranger creux dans

la glotte. De l'induction au fait, il n'y avait qu'une chose à faire, c'était de se procurer des instruments d'un usage facile, moins informes et moins volumineux que ceux qu'on vous a présentés dans la dernière séance. M. Mathieu me les a fournis, et chacun a déjà pu voir qu'ils sont encore les seuls qui soient appropriés à leur destination. »

Cette lettre est renvoyée à la commission précédemment nommée.